

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 23/07/2024

DECISION N° 20240723\_B\_099

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Emmanuel SALGADO,  
Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON,  
Yves BOMPUIS, Christine BONNEFOY,

Était excusé représenté : Claude VIAL : Pouvoir à Frédéric  
GIRODET

Etaient excusées : Nathalie JOLIVET, Martine GINET

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

**VU** la décision du bureau n° 20210720\_B\_104 du 20 juillet 2021 portant  
sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'immobilier route  
de la Flachère

**VU** la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du  
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire  
au Bureau et au Président,

Commission : Cycle de l'Eau :

Objet : Demande de dégrèvement Monsieur LEDDA à Saint Ferréol d'Auroure

**Le Bureau,**

N° 20240723\_B\_099

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément  
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Rejette la remise gracieuse de dette pour une surconsommation estimée  
à 64 m3 pour la consommation d'eau et d'assainissement :  
M. Nicolas LEDDA  
Chemin de la Sagne – 43 330 Saint Ferréol d'Auroure

Le syndicat informe que cela ne rentre pas dans le cadre de la loi (la  
consommation n'ayant pas doublée).

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 23 juillet 2024

Le Président



Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20240723-20240723\_B\_099-AU  
Reçu le 30/07/2024